

LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Chères villageoises et chers villageois,

Voici la dernière « Feuille » de la mandature et mon dernier édito, puisque, comme vous le savez, fidèle à l'engagement que j'ai pris en 2014, je ne solliciterai pas un nouveau mandat. Après vingt-sept années d'exercice de mandats électifs, il est temps pour moi de prendre ma retraite d'élue de la République!

Malgré de nombreuses embûches, le mandat de Maire aura été véritablement passionnant, surtout lorsque l'on bâtit des projets pour le bien commun dans le village où l'on a choisi de vivre.

Je vous remercie de m'avoir fait confiance pendant ces neuf années et soyez assurés que j'aurai fait de mon mieux, eu égard aux obligations et aux contraintes.

Je remercie aussi très chaleureusement les élus qui, durant ces deux mandats, m'auront fidèlement accompagnée dans ce challenge quotidien de gérer le collectif et qui, comme je l'ai dit souvent, s'oppose à l'individualisme qui progresse dans notre société, rendant la tâche des élus.es souvent compliquée...

Je salue aussi les agents communaux et en particulier la secrétaire de mairie, Isabelle Cholvy, collaboratrice précieuse durant toutes ces années.

Au cours de cet engagement, j'aurai rencontré de belles personnes que je n'aurais jamais connues si je n'avais été élue, elles m'ont beaucoup apporté par leur altruisme et leur humanité... un vrai bonheur!

Le période préélectorale ne me permet pas d'en dire davantage dans cette publication, je vous adresserai en temps voulu, un bilan personnel avant la fin effective du mandat.

En attendant, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année riches d'amitié et de fraternité.





CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUILLET 2019

Ordre du jour

- I Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (12/04/2019)
- II Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) Travaux

- Attributions des marchés d'appel d'offres pour l'opération « Salle des fêtes »

2) Affaires patrimoniales

- -Vente de terrains
- -Site patrimonial remarquable (SPR) Arrêté du périmètre et demande d'inscription pour le passage en commission nationale du patrimoine + avenant au marché et demande de subvention complémentaire

3) Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche (SDE07)

 Transfert de la compétence « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) »

4) Fiscalité

- Taxe d'aménagement

5) Communauté de Communes

 Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire « Berg et Coiron »

6) Maintien des services publics

- Délibération s'opposant à la fermeture des trésoreries publiques
- III -Questions diverses et points d'information
 - Point sur les conventions culturelles
 - Mobilisation de l'aide gratuite aux communes pour la protection des voiries communales lors de coupes de bois sur le territoire communal.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

Ordre du jour

- I- Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (26/07/2019)
- II -Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) Travaux

- Salle des fêtes : Financement - recours à l'emprunt

2) Projet de logements intergénérationnels

 Convention avec l'organisme « Ardèche Habitat » pour la mise en œuvre du projet prévu dans le PLU 2019

3) Ressources humaines

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

- III -Questions diverses et points d'information
 - Point sur les conventions culturelles

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2019

Ordre du jour

- I Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (27/09/2019)
- II Points soumis au vote (délibérations à prendre)
 - Désignation d'un cabinet d'avocats pour défendre les

intérêts de la Commune

- III -Questions diverses et points d'information
 - Point sur les conventions culturelles

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Ordre du jour

- I Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (08/11/2019)
- II Points soumis au vote (délibérations à prendre)

1) Affaires budgétaires

- Vente de terrains
- Subvention de solidarité avec la Commune de Le Teil
- Revalorisation des tarifs d'assainissement
- Indemnité à la trésorière comptable
- Possibilité de paiement en ligne

2) Affaires scolaires

 Convention avec la Commune de Villeneuve de Berg pour l'accompagnement des enfants de moins de cinq ans dans le transport scolaire

3) Coopérations intercommunales

- Modification des statuts du SIVOM Olivier de Serres
- Convention de mutualisation des services entre la Communauté de Communes « Berg et Coiron » et les Communes
- Contrat « Vert et bleu » Vallée de l'Ibie : Renouvellement partenariat

4) Affaires patrimoniales

- Achat de terrain
- Aliénation de terrains communaux (reprise de la procédure Commune – Ozil pour Impasse du Barbu)

5) Urbanisme – Patrimoine

 Prise en charge des frais de déplacement à Paris (Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine)

6) Ressources humaines

- Plan de formation mutualisé
- III Questions diverses et points d'information
 - Rapport annuel du Président sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Eau Potable
 - Conventions culturelles



AFFAIRES SCOLAIRES - TRANSPORT SCOLAIRE



RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020 - EFFECTIFS

Suite à l'arrivée récente de nouveaux villageois, les effectifs du car scolaire 2019/2020 atteignent 27 enfants qui se répartissent ainsi :

- 5 enfants scolarisés en maternelle (3 dans le public,
 2 dans le privé)
- 14 enfants scolarisés en élémentaire (10 dans le public, 4 dans le privé)
- 8 enfants scolarisés au collège

A noter, parmi ces effectifs, qu'une petite dizaine d'enfants de Rochecolombe (Vaudanoux) et Villeneuve de Berg (Vazeille, Faucon, Petit Tournon...) empruntent cette ligne de transports scolaires et rejoignent les enfants du village dans le car, profitant ainsi de l'accompagnement de l'agent communal pour l'un d'entre eux, suite à une convention liant les deux municipalités.

Le bus est désormais presque complet, puisqu'il ne reste plus qu'une place disponible, lorsque tous les enfants sont présents.

Il y a aussi:

- 1 jeune dans un lycée d'Aubenas (car spécifique lycéens)

- 13 autres enfants du village scolarisés dans d'autres établissements (Aubenas, Lavilledieu, Lagorce, Richerenches, Valence) ou instruits dans la famille.

GESTION QUOTIDIENNE

L'accompagnateur/trice du car scolaire est toujours joignable sur son téléphone mobile (06.49.53.62.70.). N'hésitez pas à vous en servir en cas de besoin, pour communiquer une information sur la prise en charge de votre enfant ou son éventuelle absence.

De même, en cas de dysfonctionnement de la ligne (intempéries, panne...), vous serez informés par sms au numéro de mobile que vous avez renseigné lors de l'inscription de votre/ vos enfant/s en mairie.

INFO PRATIQUE

Depuis la rentrée de septembre et pendant la durée des travaux en centre-ville de Villeneuve de Berg, l'itinéraire du car scolaire a été temporairement modifié, s'en trouvant rallongé. Pour respecter les horaires des 4 établissements scolaires, un accord avec la Mairie de Villeneuve de Berg a été obtenu afin que les enfants de maternelle publique soient pris en charge gratuitement à la garderie du matin, sans attendre l'ouverture des portes de l'école, pour que l'accompagnateur puisse se rendre dans les temps à l'école privée.

L'itinéraire habituel du car reprendra a priori à la rentrée de janvier, les travaux devant prendre fin pour les fêtes de fin d'année.

SE

Vœux de la Municipalité



A l'heure où nous publions « La Feuille », nous envisageons d'organiser la cérémonie des vœux le 31 janvier 2020 à partir de 18h30... date à confirmer en fonction de la fin des travaux de la salle des fêtes!

COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41 mail : ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr site : saint-maurice-d-ibie.fr

ATTENTION

En raison des congés de fin d'année, la mairie sera fermée du 23 décembre 2019 au 2 janvier 2020. En cas d'urgence : joindre Madame la Maire (04 75 94 71 52) ou Madame la 2^{nde} adjointe (06 79 68 93 32) ou Messieurs les Adjoints (JL : 06 23 43 14 00 – PHC : 06 30 05 44 85)

CI

ACTIVITES ECONOMIQUES.....

COMMERCE ET ARTISANAT

LE PETIT MARCHÉ PAYSAN ESTIVAL



Créé en 2013, il a connu, cette année, sa **7e édition**! Chaque dimanche d'été, il est plaisant de se retrouver sur la place de l'église, en fin d'après-midi, pour ce petit marché paysan.

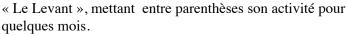
Cette année, pourtant, quelques difficultés sont apparues : certains producteurs n'ont pas participé, d'autres sont venus de manière aléatoire sans prévenir...

Certes la chaleur excessive, une arrivée plus tardive des estivants, des moyens financiers en berne, ont sans doute contribué à cet état de fait.

Espérons que l'an prochain, la dynamique des années précédentes reviendra car cette activité reste très appréciée des villageois et des touristes... et promeut nos produits de terroirs!

BISTROT DE PAYS

C'est avec consternation et tristesse que nous avons vu l'incendie endommageant gravement le restaurant - Bistrot de Pays



Bon courage et tout notre soutien à Elodie, Nicolas et Ludo

pour le redémarrage que nous attendons avec impatience au printemps. Nous avons aussi une pensée pour la propriétaire des murs Simone Brun.

CHÈVRERIE

Permis de construire obtenu, travaux en cours de reconstruction de la chèvrerie, achat de nouvelles chevrettes ... tout est bien parti pour que nous dégustions, à nouveau au printemps prochain, les délicieux picodons bio de François!...
Félicitations pour son courage et sa ténacité!

MENUISERIE DE L'IBIE



Après quelques années d'installation dans l'atelier loué à la commune, Sébastien Mariau s'affiche... enfin! et l'enseigne « Jean Larue » a disparu!

DYNAMIQUES COLLECTIVES



<u>Protection et valorisation de la Val</u>lée de l'Ibie

« Food truck »

L'action a payé! Le camion a fini par déserter le « trou de la lune ». Merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés en signant la pétition et/ou en participant au rassemblement sur place le 4 août 2019.

Mais ce n'est pas fini! En effet le propriétaire du terrain a assigné au tribunal administratif l'arrêté de police du Maire de Lagorce, interdisant cette installation... Il faudra proba-



blement rester vigilants et mobilisés en 2020! Pendant ce temps, le travail de réflexion sur le réaménagement naturel du lieu se poursuit.

L'action « pastoralisme »

Les affaires reprennent! Suite à une rencontre avec les représentants.es de la chambre d'agriculture, de l'association communale de chasse agréée du village (ACCA), de la Municipalité et de la bergère, un accord a été trouvé afin que le troupeau d'ovins (130 têtes) démarre la pâture dès le 3 février 2020. Avec des personnes de bonne volonté, on arrive toujours à progresser. Que chacun.e en soit remercié.e.

Par ailleurs, la bergère vient d'intégrer un logement communal au centre bourg...

L'action patrimoniale

La première esquisse du jeu concernant le patrimoine autour de l'eau, au sein du village, a été présentée aux élus et aux membre de la commission des enfants et des jeunes. Celui-ci devrait être disponible pour l'été prochain.

L'avenir...

Le « contrat vert et bleu » de protection de la vallée de l'Ibie arrive à son terme en juin 2020. Les élus, des 5 communes, des 2 intercommunalités et du SGGA, travaillent à préparer la suite en lien avec la Région.

N'hésitez pas à contacter la chargée de mission (Priscilla BOUCHET) au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour plus d'informations sur le projet : info@gorgesdelardeche.fr ou au 04 75 98 77 31.

Les financeurs : les communes de Lagorce, Rochecolombe, Saint Maurice d'Ibie, Vallon Pont d'Arc et Villeneuve de Berg, les communautés de communes « Berg et Coiron » et « Gorges de l'Ardèche », La Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental de l'Ardèche.



<u>La Communauté de Communes « Berg et Coiron »</u> (C.D.C.)

Fibre optique

Au cours d'une réunion du

bureau des Maires de « Berg et Coiron », nous avons rencontré le Vice Président d'ADN et le chargé de mission s'occupant du déploiement de la fibre sur notre territoire. Les choses avancent... Nous avons reçu, courant novembre 2019 en Mairie, le responsable de l'entreprise sous traitante qui installera la fibre au village.

Nous avons trouvé un accord pour l'implantation de l'armoire technique qui devra être installée.

Les courriers de demande d'autorisation d'accès aux poteaux, pour la pose du câble, sont en cours d'acheminement auprès des personnes concernées...

Donc... cela va finir par arriver!!

Maison « France services » (MFS)

Lors du Conseil communautaire du 14 novembre 2019, le point d'avancement et les dernières décisions actant l'ouverture prochaine de la Maison France Services de Berg et Coiron ont été abordés.

Pour rappel, une Maison France Services est un lieu de permanences dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives (de plus en plus souvent numériques) : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès aux droits...

Ce nouvel équipement, financé par l'Etat et ses partenaires, à hauteur de 30.000 € /an devrait ouvrir ses portes au 1er trimestre 2020 dans les locaux de l'ancienne boucherie du Centre à Villeneuve de Berg. Une itinérance dans les communes de Berg et Coiron sera mise en place plus tard dans l'année.

La création du service, le conventionnement avec les différents partenaires (Pôle Emploi, CAF, assurances maladie...), le bail de location pour le local... autant de points validés par les conseillers communautaires.

Participation au projet de médiathèque de Villeneuve de Berg

Lors du Conseil Communautaire du 14/11/2019, les élus ont voté la participation de Berg et Coiron, via un fonds de concours, au projet de médiathèque porté par la commune de Villeneuve de Berg.

Une participation prévisionnelle de 150.000 € qui se justifie par le rayonnement intercommunal (collège, maison familiale rurale, hôpital...) d'un tel équipement ainsi que sa vocation culturelle et d'éducation à l'ensemble de Berg et Coiron.



SIVOM Olivier de Serres

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - Exercice 2018 (RPQS) est à disposition des habitants, pour consultation, en mairie ou sur le site internet de la commune (rubrique : dynamiques collectives- SIVOM).





Le SCoT de l'Ardèche méridionale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de planification qui définit pour le long terme les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. C'est aussi un document d'urbanisme à valeur réglementaire. Son rôle premier est de guider l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (communaux ou intercommunaux).

Le SCoT de l'Ardèche méridionale dont l'élaboration a été prescrite en novembre 2014 fédère 150 communes réparties sur 8 communautés de communes. Il totalise 100 960 habitants sur une superficie de 2 630 km².

« Avec le SCoT de l'Ardèche méridionale, inventons la ruralité de demain. »





Georges FANGIER (à gauche) et Yves RIEU (à droite), Co-présidents du SCoT

Après 2 ans d'élaboration du diagnostic de territoire à l'issue duquel plus d'une cinquantaine d'enjeux ont été retenus, les élus locaux du territoire ont défini le Projet d'Aménagement et de Développement rables, véritable clé de voûte du SCoT.



A horizon 2043, une ambition pour l'Ardèche Méridionale : Une ruralité attractive, vivante et préservée

Guidée par 4 principes fondateurs : la solidarité, l'anticipation, l'exemplarité et la diversité Déclinée en quatre défis complémentaires

Défi 1 Viser une organisation territoriale solidaire et fonctionnelle Démographie Logement Armature territoriale Offre d'équipement et de services Logements Formes urbaines



Mettre en place une mobilité durable et accessible à tous Accessibilité au territoire Transport collectif Mobilités actives Aménagement riumérique

Défi 3

Défi 4

Protéger un territoire à haute valeur environnementale et patrimoniale

Consommation foncière Ressource en Eau Trame verte et bleue Transition énergétique Paysages et Patrimoines

Ce projet politique global vise à conforter l'Ardèche Méridionale au travers d'une ruralité attractive, vivante et préservée. Pour y parvenir, les élus ont inscrit 4 défis à relever.

Le débat sur les orientations stratégiques du PADD, qui vient solder sa phase d'élaboration, a eu lieu lors d'un Comité syndical en juin 2019. En parallèle, depuis le début de l'année 2019, ces orientations sont

traduites par des règles opposables. Ces prescriptions fondent le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui encadrera l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme locaux.

Et pour 2020 ?

- → L'Arrêt du SCoT est prévu en début d'année
- → L'Enquête publique s'organisera à la fin de l'été / rentrée Septembre 2020
- → L'Approbation sera proposée en fin d'année 2020
- → L'entrée en vigueur du SCoT devrait intervenir tout début 2021

Et après?

A compter de l'entrée en vigueur du SCoT, les documents d'urbanisme locaux disposent d'un délai de 3 ans pour se mettre en compatibilité. Pour cela, un accom-

Pour en savoir plus: https://www.ardeche-meridionale.fr/scot Ou pour toute question/remarque:

- Par mail à urbanisme@scot-am.fr
- Par courrier à SCoT Ardèche méridionale 8 rue du Puits Château Julien 07110 VINEZAC

pagnement personnalisé sera proposé à chacune des collectivités concernées. Un bilan de la mise en œuvre du SCoT devra être dressé au plus tard 6 ans après son approbation.



ETAT CIVIL, DEPARTS, ARRIVEES ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nous accueillons au village

- Mr et Mme TEOLI, nouveaux propriétaires de la maison « Bradford » au hameau des Salelles
 Dorothée, Antonin AZZONI et leur petite fille Maëlys, nouveaux propriétaires de la maison « Schonberg » au hameau des Salelles
 - Chantal et Marc MOREIRA, qui s'installent pour leur retraite dans leur maison (Ozil) quartier Barbu
- Sylvie et Luc HUBSCHER, qui s'installent pour leur retraite dans leur maison (Ozil) quartier Barbu Mr et Mme PETIT et leurs enfants Gauthier et Solène, qui s'installent en location dans la maison de Philippe CENTARO Maïté PROMPT, arrivée le 1er décembre 2019, elle occupe le logement communal au 2ème étage du presbytère au centre bourg
 - Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous et une bonne intégration au village.

Départs

- **Juliette CHANDANSON**, la doyenne du village, a rejoint l'EHPAD « Les terrasses de l'Ibie » à Villeneuve de Berg *Guy SAINT-DIZIER* a rejoint l'EPHAD de l'hôpital de Villeneuve de Berg
- Tiphanie LAVASTRE et Jules KEMPER ont quitté le village après avoir passé cinq mois dans un logement communal du presbytère
- Annette DESPEAUX et Bernard CARPENTIER
 Alan BRADFORD
 - Cathy et Soren SCHONBERG

-) Chacune, chacun ayant
- (vendu sa maison au
-) hameau des Salelles

Informations administratives

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - TRESORERIE

- La Trésorerie publique de Villeneuve de Berg a fermé le 31/08/2019. Notre Commune et ses habitants dépendent désormais de la Trésorerie de Le Teil, qui momentanément a déménagé à Montélimar suite au séisme survenu dans cette commune.
- Pour tout renseignement, règlement vous devez vous adresser à ce service.
- Tél: 04.75.49.75.51, Email: t007031@dgfip.finances.gouv.fr

ELECTIONS MUNICIPALES

- Les élections municipales auront lieu les **dimanches 15 et 22 mars 2020** (le 15/03 : 1er tour, le 22/03 : 2ème tour si nécessaire)
- Pour Saint Maurice d'Ibie, il faudra élire 11 conseillers.ères municipaux.
- Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au **vendredi 7 février 2020** inclus (date limite d'inscription dérogatoire au titre de l'article L.30 du code électoral : jeudi 05/03/2020). Vous devez déposer, auprès de la Mairie, aux jours et
- heures de permanence, le CERFA n°12669*02 (disponible en mairie ou à retrouver sur www.service-public.fr) accompagné des pièces justificatives.
 - Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur le site www.service-public.fr
- Pour être candidat à cette élection, la déclaration de candidature est obligatoire auprès du Service des élections de la Souspréfecture de Largentière.

URBANISME....

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon, c'est la SCP Margall, cabinet d'avocats de Montpellier spécialisé en droit public de l'urbanisme, désigné par l'assurance, qui assurera la défense des intérêts collectifs de la Commune.

Ce recours n'est pas suspensif de l'application du PLU, effectif depuis le 15 mai 2019.

Les premières démarches pour la mise en œuvre de deux projets inscrits dans le PLU 2019 ont été engagées : le projet de logements intergénérationnels au centre bourg (prise de contact avec « Ardèche Habitat », demande de CUb) et la vente du terrain de la zone classée AUc au hameau des Salelles (bornage).

SPR SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le 19 décembre 2019, Françoise HERPIN et Pierre-Henri CHANAL devraient représenter la commune à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA). Cette commission, qui se tient à Paris, doit se prononcer sur le projet de périmètre et proposer, le cas échéant, l'outil de gestion le plus adapté.

VL

TRAVAUX.....

Salle des Fêtes

La rénovation et l'agrandissement sont déjà bien avancés. Actuellement l'isolation sous-toiture et sur les murs ainsi que le revêtement en plaques de plâtre dans la salle



existante sont pratiquement terminés. Le gainage électrique refait, les nouveaux dispositifs de chauffage sont en place. Les chevrons de l'extension sont en place et la couverture - isolation devrait se terminer avant Noel. Les menuiseries extérieures sont en cours de fabrication. L'extension sera hors d'air et d'eau d'ici la fin d'année.

Nous espérons pouvoir y organiser la cérémonie des vœux avant fin janvier 2020 et vous faire découvrir la salle rénovée et accessible!

Cependant pour pouvoir rouvrir l'accès au public, la commission de sécurité et d'accessibilité devra donner son aval après une inspection sur place...

Assainissement

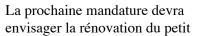
Le bureau d'étude « Réalités Environnement » qui nous a accompagnés durant cette année a rendu récemment son rapport final. Pour mémoire : L'objet de la présente étude est double : il consiste à réaliser, sur le territoire communal de Saint-Maurice-d'Ibie, le diagnostic général de la situation de l'assainissement (réseaux, dispositifs de traitement) d'une part et l'actualisation du Schéma Général d'Assainissement (SGA), d'autre part.

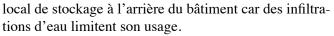
Dès qu'il sera validé par les partenaires, qui eux aussi nous ont épaulés dans cette démarche (Département, Agence de l'eau, SIVOM Olivier de Serres, SPANC Berg et Coiron (assainissement non collectif), il sera présenté aux membres du Conseil Municipal pour approbation puis soumis à Enquête Publique en 2020.

Atelier de menuiserie

Comme certains ont pu le constater le changement du bardage

de l'atelier de menuiserie vient de se terminer, ce qui lui donne une autre allure, moins désuète! Mise en œuvre réalisée par Sébastien Mariau pour la somme de 10 000 € TTC.







Contact a été pris avec l'entreprise Reynaud de Saint Jean Le Centenier, qui propose de restaurer le portail d'entrée pour un montant de 1 920 € TTC. Les travaux sont prévus courant janvier 2020 (rénovation des parties métalliques, nettoyage et peinture, remise en place et scellements).

Mur de soutènement

La réfection d'une partie du mur de soutènement (6 m) du chemin de Valos (au droit du premier virage vers la STEP) sera entreprise par l'atelier – chantier d'insertion « Envibat » de Largentière début janvier 2020 pour un montant TTC de 3 150 €.

Signalétique d'intérêt local (SIL)



Chantier achevé, mené de main de maître par Stéphanie ELDIN!

Suite à l'installation des panonceaux, un agent de la DDT 07 est venu prendre connaissance de cette signalétique et repérer les pré-enseignes à retirer. Nous avons négocié que ce retrait ne s'effectue qu'après la saison estivale. Les habitants

concernés ont, ensuite, été informés personnellement avec un délai de retrait.

A ce jour toutes les pré-enseignes ont été retirées... il faut reconnaitre que les amendes et astreintes sont très dissuasives !



DU CÔTE DE LA CULTURE, DE L'HISTOIRE, ET DU PATRIMOINE..

CULTURE

Invitation à la lecture

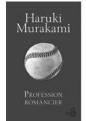
Isabelle, notre libraire partenaire, « au Temps retrouvé » située à Villeneuve de Berg, nous propose, pour cette fin d'année, pour vous ou comme idée de cadeaux, les ouvrages suivants pour grands et petits!

Pour les Grands

Profession romancier de Haruki Murakami chez Belfond - Roman

Ici, l'auteur quitte le côté fantaisiste de ses romans pour une autobiographie à propos de son écriture...

Quel plaisir de le trouver, là dans sa vie au Japon et ailleurs!



Jaune, histoire d'une couleur de Michel Pastoureau chez Seuil - Beau livre

Après, vert, bleu, rouge, ... voici l'histoire de la couleur jaune en Europe de l'Antiquité à nos jours.

Michel Pastoureau, historien d'art propose un découpage en trois parties de l'histoire de la couleur jaune. Il nous dévoile grâce à des oeuvres d'art cette couleur énigmatique : Une couleur bénéfique, Une couleur équivoque, Une couleur mal aimée.

L'art vous le rend bien de Laurent Gounelle et Camille Told chez Calmann Lévy - Livre illustré

Dans cet ouvrage, les auteurs proposent à travers un choix de reproductions d'œuvres d'art de dévoiler à quel point l'art fait du bien. Par exemple, l'art, nous fait ressentir parfois ce que nous n'avons pu exprimer...

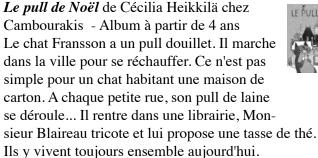


Pour les enfants

C'est mon arbre d'Olivier Tallec chez Pastel - Album à partir de 4 ans

Un écureuil souhaite garder son arbre, ses pommes de pin et choisit de construire un mur.

De l'autre côté, des copains, des pommes de pin et moins de solitude...





Chien pourri au cirque de Colas Gutman et Marc Boutavant chez l'école des loisirs - Roman à partir de 7 ans

Voici une nouvelle aventure pour Chien pourri et ses amis! Cette fois au cirque!

Premier arrêt avant l'avenir de Jo Witek chez Actes sud - Roman à partir de 13 ans A la fin de l'été, un jeune bachelier part à Paris poursuivre ses études... Dans le train, il rencontre une jeune fille.

Une nouvelle liberté s'offre à lui, la chance lui sourit. Est-ce un rêve ?

Ronne lecture!





Manifestations culturelles

Manifestations accueillies

Nous avons accueilli depuis le dernier numéro de la Feuille :

- Mardi 9 juillet 2019 à 21h30 Parvis de la salle des fêtes, Cinéma sous les étoiles (organisé par le comité des fêtes)
- Jeudi 11 Juillet 2019, 20h: Par la Compagnie des bulles et des grains « la Chamaille », spectacle déambulatoire.
- Du vendredi 12 juillet au vendredi 19 juillet 2019, chaque jour de 17 à 20 heures à la chapelle des Salelles : une exposition de « Sculptures d'encres autour des gorges,... et figures de cinéma » par Xavier Ballandras.



- Dimanche 28 juillet 2019 à 20h30 : à l'issue du marché paysan, sur la place de la Mairie, un spectacle de contes
- Mercredi 24 Juillet 2019 à 21
 h, à l'église : la Compagnie du Globe (Musique baroque)
- Lundi 29 juillet 2019 à 17h
 Une visite commentée du
 village organisée par le
 Pays d'art et d'histoire du
 Vivarais méridional (guide –
 conférencière).
- Mardi 6 août 2019 à 21h30, Parvis de la salle des fêtes,
 - Cinéma sous les étoiles (organisé par le comité des fêtes)
- Mercredi 07 août 2019 à 20h, dans le village: la « Ballade de la lavandière » de et par Zarina Khan (commémoration du 400ème anniversaire de la mort d'Olivier de Serres).
- Dimanche 22 septembre 2019 à 18h, à l'église, un concert de musiques sacrées avec J.M Citerne - ténor, Valérie Stasiak-mezzo –soprano, Dimitri Gélas - pianiste.





Samedi 09 novembre 2019 à 18h, à l'église: Les Cordes sensibles: Airs lyriques et autres fantaisies » avec Agnès Fauritte – soprane, Messaoud Bouabdallah-ténor et Nicolas Dritsh-basse. Dimitri Gélas au piano.

- Samedi 14 décembre 2019 à 18h, à l'église: Les Ouates polyphoniques : Chants du monde.

Un vrai bonheur que cette diversité de manifestations pour un public toujours fidèle et plus nombreux!

A noter sur votre agenda: le 8 mars 2020 à 18h à l'église: concert pour la journée internationale des droits des Femmes et dernier de la mandature, avec le Duo Isthar (Harpe et Oud).

PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE PATRIMOINE HISTORIQUE Journées européennes du patrimoine 2019

Les Journées européennes (34ème édition) du patrimoine se sont déroulées les **21 et 22 septembre 2019**, sur le thème « **Arts et divertissement** ».

Une cinquantaine de personnes sont venues visiter le village et ont été accueillies à l'église où leur était remis un livret relatant l'histoire du village.

Que les habitants et les élus, qui bénévolement, ont participé à l'accueil de ces visiteurs, soient chaleureusement remerciés.

FH - VL

HISTOIRE

Histoire des écoles de Saint-Maurice d'Ibie

La consultation des archives municipales et des délibérations des conseils municipaux depuis le début du XIXème siècle permet de reconstituer l'histoire des écoles du village. Seconde partie de l'article paru dans le dernier numéro de La Feuille, consacrée aux années 1890-1970.

La « guerre scolaire » au tournant du XXème siècle

Il faut mesurer que la laïcisation de l'enseignement a été un vrai tournant, partout en France, et que les milieux ruraux, encore très imprégnés de piété religieuse, n'y étaient pas préparés. Aussi une partie de la population a longtemps considéré l'école laïque comme « étrangère » et est restée attachée à l'école privée catholique.

A Saint-Maurice, le conseil municipal a marqué, dès les années 1880, son soutien à l'enseignement privé. Ainsi en 1888, il s'oppose à l'application de la loi aux Salèlles : alors que le préfet veut y faire appliquer la laïcisation, les élus affirment que « les pères et les mères des

enfants qui fréquentent cette école sont très satisfaits » et que « pour conserver le bon ordre et l'armonie (sic) qui règne dans la commune, il est indispensable de ne rien changer ». Mais l'école sera laïcisée.

En 1896, c'est encore aux Salèlles que s'exprime l'hostilité à l'école publique. L'inspecteur primaire est contraint d'intervenir et écrit au maire le 20 janvier : « on s'est plaint aussi : c'est M. Eldin, adjoint, qui s'est fait l'écho de ces plaintes que l'institutrice ne faisait pas faire la prière ni apprendre le catéchisme. En cela elle ne fait que respecter la loi qui ordonne la neutralité de l'école publique. Elle est d'autant plus tenue d'observer cette neutralité qu'elle a dans sa classe des enfants protestants ».

La loi de 1901 interdit aux membres des congrégations religieuses non autorisées d'enseigner, y compris dans les écoles privées. En 1902, le conseil municipal, toujours plus favorable au privé qu'au public, demande d'autoriser l'école des sœurs de Saint-Joseph, « considérant qu'il serait très équitable que les sœurs puissent continuer de donner aux enfants l'instruction préférée par les parents et que l'autorisation qu'ils réclament aurait pour conséquence de ramener la paix et l'union -momentanément troublées- parmi la population en permettant à chacun de faire élever les enfants selon ses convictions ». Si les sœurs finissent par obtenir l'autorisation de rester, il n'en va pas de même pour les frères maristes qui, en 1903, sur ordre du préfet, doivent « sous quinze jours » « se retirer et fermer » leur établissement qui comptait alors 35 élèves (garçons).

Mais le soutien du conseil municipal à l'école privée se poursuit, par exemple en votant, en 1913, des subventions de chauffage également réparties entre les écoles publiques et l'école privée des sœurs, alors que la loi interdit aux communes depuis 1886 de subventionner les écoles privées. Le maire de Saint-Maurice est sèchement rappelé à l'ordre par le préfet qui annule la délibération du conseil municipal par un arrêté quinze jours plus tard.

Des écoles touchées par l'exode rural et le dépeuplement

Dès le début du XXème siècle, les écoles de Saint-Maurice souffrent d'une baisse marquée des effectifs, liée au déclin démographique et à l'exode rural : en trente ans, de 1880 à 1910, le village a perdu un tiers de ses habitants. En 1910, le préfet de l'Ardèche écrit au maire pour lui signifier que l'effectif de l'école des Salèlles étant « notoirement insuffisant » et réduit à « 4 élèves en 1908-1909 » et « 5 élèves en 1909-1910 », il sera amené à proposer la fermeture de cette école. C'est chose décidée en 1911, malgré l'avis contraire du conseil municipal qui demandait le 15 janvier 1911 « que le statuquo soit maintenu ». En 1914, un rapport de l'inspection d'académie demande la suppression des deux écoles de garçons et de filles du bourg pour les réunir en une école

mixte, signalant qu'il n'y a plus de filles scolarisées dans le public au village. La guerre laisse un répit mais en 1921 les deux écoles sont fusionnées en une école publique mixte qui comprend alors 18 élèves garçons et autant de filles. En 1925, le conseil municipal évoque le projet de rouvrir l'école des Salèlles mais il faut attendre 1932 pour que le projet soit exécuté.

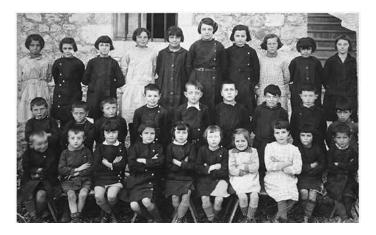


Photo fournie par Marie-Thérèse CHAMBON

L'école des sœurs, comme l'école publique, est dépourvue de cantine : chaque élève apporte son repas de midi et mange dans la classe, chauffée en hiver par un poêle. Les écoliers portent des sabots et des blouses, mais n'ont souvent pas de cartable car les cahiers et les livres restent dans les pupitres le soir : les enseignants savent bien que le travail à la maison est difficile dans les familles. Si les matières et l'idéologie diffèrent entre le public et le privé, les méthodes pédagogiques, elles, se ressemblent : on apprend beaucoup par cœur : l'alphabet, puis les tables de multiplication, les grandes dates de l'histoire, les départements français. En revanche, l'enseignement public primaire est entièrement gratuit alors que les parents doivent verser aux sœurs une contribution. Ces dernières vivent bien modestement, au dernier étage de la maison Reynaud.

En 1940, la question de la suppression de l'école publique des Salèlles, faute d'effectifs, revient dans les délibérations du conseil municipal. Le conseil ne manque pas alors d'afficher ouvertement son opposition à l'école

publique en affirmant « il existe deux écoles publiques dont l'une au hameau des Salelles qui compte cinq élèves et deux Italiens (sic) et l'autre au chef-lieu avec deux élèves dont un enfant assisté. » L'école des Salèlles fermera en 1945.

La loi de 1941 sur l'école, vichyste, autorise à nouveau les communes à subventionner les écoles privées. Ceci permet au conseil municipal de Saint-Maurice d'attribuer 1800 francs à l'école des sœurs et seulement 700 francs aux écoles publiques.

La démocratisation

La libération du territoire national voit aussi de grands changements au sein des conseils municipaux et le retour à une législation très laïque. En 1947 le plan Langevin-Wallon annonce la démocratisation de l'enseignement et amorce l'ouverture du second degré aux classes populaires : désormais, le secondaire est gratuit et il accueille tous les enfants. En 1959 sont créés les CEG et l'âge de la fin de la scolarité obligatoire est porté à 16 ans. C'est la fin de la séparation cours complémentaires, réservés à l'élite rurale pauvre, et lycée, réservé à l'élite urbaine. Dans les années 70 et assez progressivement, les CES remplacent les CEG et scolarisent tous les enfants de 12 à 16 ans : les jeunes de Saint-Maurice iront au CEG de Villeneuve de Berg, qui deviendra un CES en septembre 1975. Les mathématiques modernes sont enseignées, le latin n'est plus obligatoire en sixième et l'école primaire est gagnée par les « matières d'éveil », inspirées des nouvelles pédagogies. Ainsi les élèves de l'école publique de Saint-Maurice rédigent-ils eux-mêmes en 1972 un petit fascicule sur « l'école au temps de mes grands-parents », ils partent, aussi, en classe verte.

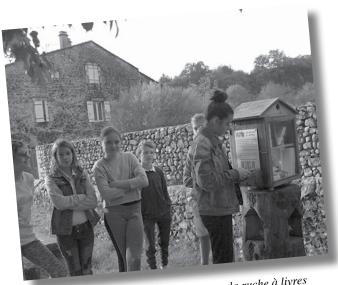
Cependant, les effectifs de l'école primaire sont en très nette baisse : après la fermeture de l'école des sœurs, c'est au tour de l'école publique de fermer en 1993. Depuis cette date, les enfants du village sont accueillis à l'école de Villeneuve de Berg.

Elisabeth Jacquet, Agrégée d'Histoire



ALBUM PHOTOS !!

L'avenir leur appartient...



Installation du panneau et des stickers sur la ruche à livres





Action collective citoyenne de ramassage des feuilles et arrachage des mauvaises herbes autour de l'église



Le 8 mai : Plantation du platane, arbre des Droits de l'Homme, contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations



Le 11 novembre : Installation de « l'arbre métallique » exposant des textes choisis par les enfants et les jeunes pour la défense des droits de l'Homme

COMMISSION DES ENFANTS ET DES JEUNES (CCEJ)

La commission des enfants et des jeunes a repris ses activités dès les premières vacances de cette nouvelle année scolaire.

Les enfants et les jeunes ont accueilli de nouveaux membres.

Ils ont achevé deux chantiers:

- La ruche à livres avec la pose d'un panonceau explicatif et de stickers pour expliciter la démarche d'échange de lectures
- L'installation sur le pré communal de « l'arbre métallique » exposant les textes qu'ils avaient choisis et lus lors de la plantation du platane comme symbole des « Droits de l'Homme », pour témoigner de l'engagement contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations.

Nous vous invitons à venir découvrir cette installation imaginée par Jean Larue et réalisée par Alain Agu.

Durant les vacances scolaires d'automne, ils ont passé un après-midi à ramasser des feuilles de platanes et à arracher les mauvaises herbes autour de l'église. Grand merci

à eux pour ce bénévolat citoyen!

Ils ont évoqué l'idée de nettoyer les berges de l'Ibie car ils sont choqués de voir combien certaines personnes laissent sur place leurs détritus non dégradables après leur passage... à suivre...

Les nouvelles décorations de fin d'année, qu'ils ont souhaité acheter avec leur budget participatif, viennent d'être installées. A cette occasion, ils prennent conscience de la réalité d'un budget communal, tout en louant les actions bénévoles, en effet ils prennent du plaisir à faire ensemble des actions pour leur village dans un dynamisme sain et joyeux.

Merci de répondre positivement à leur demande de décoration des sapins installés au centre bourg et au hameau des Salelles.

FO - AG



La petite recette pour les fêtes de fin d'année

Truffes chocolat marrons



Ingrédients: pour 6 personnes

- 300 g de crème de marron à la vanille
- 125 g de beurre
- 200 g de chocolat noir
- 1 cuillère à soupe de cacao amer

Préparation (18 minutes)

- Faites fondre le beurre sur feu doux, puis ajouter le chocolat cassé en morceau. Mélangez.
- Dès qu'il est fondu, ajoutez la crème de marrons. Fouettez pour obtenir un mélange homogène.
- Entreposez au réfrigérateur pendant 2 heures.
- Façonnez des boulettes en les roulant dans les mains puis dans le cacao en poudre.
- Réservez au réfrigérateur et les sortir 30 mn avant de partager le soir du réveillon !

Bonnes fêtes!

DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT!!

<u>VISITE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTE-</u> <u>MENTAL DE L'ARDECHE</u>

Le vendredi 27 septembre 2019, l'équipe municipale a eu le plaisir d'accueillir Laurent UGHETTO, Président du Conseil Départemental de l'Ardèche (CD07), accompagné



de Sylvie DUBOIS, Conseillère Départementale de notre canton.

Le CD07 est un partenaire très important pour les Communes de par ses aides techniques et financières. Cette visite a permis de leur faire découvrir les différentes réalisations soutenues par le CD07 et de visiter, ensemble, le chantier, en cours, de rénovation de la salle des fêtes.

PHENOMENE CEVENOL DU 23 NOVEMEBRE 2019



Cela faisait quatre ans que la Commune n'avait été confrontée à un phénomène cévenol et aux débordements de l'Ibie et de ses petits affluents.

Heureusement, celui-ci s'est révélé moins violent et destructeur que ceux de 2014 et 2015. Les travaux réalisés, à



l'époque et ceux plus récents du cœur de village, ont montré leur utilité. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à nettoyer les ruelles et en particulier à Florian THI-BON qui a déblayé, avec son tractopelle, la RD 558

au cœur du village, et cela bénévolement pendant plus de trois heures.

COMPOSTEUR COLLECTIF

Compte tenu de la très mauvaise utilisation du composteur collectif avec le dépôt de « tout et n'importe quoi », nous avons été dans l'obligation de le retirer. En effet les riverains se plaignaient d'odeurs pestilentielles récurrentes... Dommage...

TOUTOUNETTES

Dommage encore... qu'il soit nécessaire de rappeler aux propriétaires de chiens que des distributeurs de sacs à déjections canines ont été installés au centre bourg et au hameau des Salelles. Régulièrement les agents communaux réapprovisionnent les



distributeurs... Ce n'est pas compliqué de les utiliser!!

ACHAT DE TERRAIN

Il a été convenu avec Madame Lascombe – Goussard de l'achat de la parcelle lui appartenant au bord de l'Ibie, située à gauche du pont, au centre bourg, qui sert actuellement de parking (subversible).

Depuis plusieurs années, ce terrain était mis à disposition gratuitement en contrepartie de son entretien, cet achat est, en réalité, une régularisation d'utilisation.

La particularité réside dans le fait que cette parcelle n'existait pas et que c'est la modification du cours de l'Ibie qui l'a créée. C'est, donc, la propriétaire de la parcelle riveraine qui est propriétaire de cette nouvelle parcelle, qui a été bornée et numérotée sur le cadastre.

Cette vente se fait au prix d'un euro symbolique. La Municipalité remercie vivement Madame Lascombe – Goussard pour ce geste généreux pour le village.

DEPLOIEMENT 3G et 4G et TNT (télévision)

Dans le cadre de la résorption des zones blanches pour la couverture 3G et 4G, Freemobile va déployer 3 antennes relais sur le pylône TNT, au lieu-dit « Outre » (colline au

dessus du centre bourg).

Ceci devrait améliorer la connectivité sur le village, les différents opérateurs ayant l'obligation de couverture de 98 % de la population en 4G au plus tard en janvier 2027...

A tout progrès, il y a parfois quelques inconvénients et ce déploiement risque de perturber la réception des chaînes de télévision émises via la TNT. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé à l'automne lors du déploiement d'antennes relais par Orange sur le Coiron, dysfonctionnements corrigés techniquement.

En cas de problème de réception des vos chaînes préférées , n'hésitez pas à contacter l'assistance prévue.

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE Prise de vue n°1

Etat de l'existant



La 4G peut perturber ponctuellement la réception de la TNT

Etat projeté

▶ POURQUOI LA 4G PEUT-ELLE PERTURBER LA TNT ?

La 4G utilise plusieurs bandes de fréquences, dont certaines sont très proches de celle de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous n'êtes potentiellement concernés que si vous recevez la télévision par une antenne râteau. La 4G n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique*.

▶ QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?

Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau :



Lieu-dit Outre, 07170, St Maurice d'Ibie

Mars 20



CAS N°2
VOUS RÉSIDEZ
EN HABITAT
INDIVIDUEL,
effectuez vos
démarches
sur:

assistance.recevoirlatnt.fr

ou appelez le 0970 818 818 (appei non surtaxé)



Un diagnostic réalisé par l'ANFR permettra de confirmer ou non que les mises en service 4G sont à l'origine du brouillage.

En cas de **brouillage avéré par la mise en service d'un site 4G**, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes rappelé **dans les jours** qui suivent votre démarche pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions simples pour remédier aux perturbations causées par la 4G ont été identifiées. Elles sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous bénéficiez donc d'une intervention gratuite en saisissant l'ANFR via l'une des deux plateformes de contact ci-dessus.

*En cas de mauvaise réception par une box (ADSL ou fibre optique), le câble ou le satellite, contactez directement votre opérateur.

REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE (RIP)

Qu'est-ce que le référendum d'initiative partagée ? Le référendum d'initiative partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre du référendum d'initiative partagée sont fixées par les articles 11 et 61 de la Constitution modifiés par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, la loi organique n° 2013-1114 et la loi n° 2013-1116 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution ainsi que le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution ».

Le processus pouvant conduire à l'organisation d'un référendum d'initiative partagée est le suivant :

Une proposition de loi référendaire doit être déposée par au moins un cinquième des membres du Parlement (soit au moins 185 députés et/ou sénateurs sur un total de 925).

Le Conseil constitutionnel vérifie, dans le délai d'un mois à compter de la transmission d'une telle proposition : que la proposition de loi est présentée par au moins un cinquième des membres du Parlement ; que l'objet de la proposition de loi respecte les conditions

posées aux troisième et sixième alinéas de l'article 11 de la Constitution, c'est-à-dire que la proposition : porte « sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des

porte « sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation et aux services publics qui y concourent, ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions » ; n'a pas pour objet l'abrogation d'une disposition législative promulguée depuis moins d'un an

ne porte pas sur le même sujet qu'une proposition de loi rejetée par référendum il y a moins de deux ans. qu'aucune disposition de la proposition de loi n'est contraire à la Constitution (vérification faite en application de l'article 61 de la constitution).

Si ces conditions sont remplies, le Conseil constitutionnel précise dans sa décision le nombre de soutiens d'électeurs à atteindre (correspondant à un dixième des électeurs inscrits).

Le ministre de l'intérieur met ensuite en œuvre, sous le contrôle du Conseil constitutionnel, le recueil des soutiens. À l'issue de la période de recueil des soutiens (effectué sous forme électronique), d'une durée de neuf mois, le Conseil constitutionnel vérifie si la proposition de loi a obtenu le soutien d'au moins un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Si la proposition de loi n'a pas été examinée au moins une fois par chacune des deux assemblées (Assemblée nationale et Sénat) dans un délai de six mois à compter de la publication au Journal Officiel de la décision du Conseil constitutionnel déclarant que le seuil des 10% d'électeurs est atteint, le président de la République la soumet au référendum

Une proposition de référendum d'initiative partagée sur les aéroports de Paris est lancée en 2019 en France. Première du genre dans le pays, elle est destinée à ratifier une proposition de loi « visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris ». Cette proposition de loi est déposée par 248 parlementaires de l'opposition (toutes tendances confondues) au gouvernement d'Edouard Philippe afin de contrer son projet de privatisation du Groupe ADP, propriétaire et exploitant des aéroports de Paris.

Le recueil des signatures des électeurs pouvant conduire au référendum est mis en œuvre pendant neuf mois, du 13 juin 2019 au 12 mars 2020 (pour conduire à un référendum, la proposition de loi doit être soutenue par 10% du corps électoral soit 4,7 millions de personnes environ)

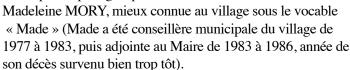
La Municipalité s'engage à faciliter l'expression démocratique de cette nouvelle disposition constitutionnelle (RIP) et <u>cela sans aucun esprit partisan</u>: en effet il ne s'agit pas d'exprimer son soutien ou pas à cette privatisation mais à demander qu'un référendum soit organisé pour en décider.

Nous mettons à disposition un ordinateur et la possibilité de déposer le CERFA aux jours et heures de permanence. Vous pouvez aussi vous exprimer directement via le site mis en place par le Ministère de l'intérieur :

https://www.referendum.interieur.gouv.fr > soutien > etape-1

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le Centre d'information des femmes et des familles de l'Ardèche (CIDFF 07) a été fondé en 1985 à Saint Maurice d'Ibie par un petit groupe de femmes dont



La Municipalité poursuit son soutien, sans faille, à cette association qui œuvre pour les droits des femmes et contre toutes les violences que celles-ci subissent.

Dans ce cadre, **la lutte contre les violences conjugales est une priorité absolue pour notre pays.** Le sujet des féminicides fait malheureusement l'actualité quasi quotidiennement depuis le début de l'année 2019.

Pour lutter contre ce fléau, des outils ont été mis en place et doivent être portés à la connaissance de toutes les femmes : une plateforme de signalement et d'information, ainsi que le numéro d'aide pour les victimes et témoins : le 3919

Merci de noter ce numéro pour l'utiliser en cas de nécessité... Aucune femme en danger ne doit rester sans aide ni assistance...

LES GENS D'ICI

Heureux comme le Tour en Ardèche

La Grande Boucle revient l'été prochain. Si le peloton ne traversera pas Saint-Maurice d'Ibie comme en 2006, on pourra encourager les coureurs à Villeneuve-de-Berg.



Depuis ma plus tendre enfance, Ardèche rime avec Tour de France. Non pas que j'y ai vu passer beaucoup de coureurs sur les routes : longtemps le 07 n'a pas été à la fête de la Grande Boucle. Une arrivée à Vals puis un départ de Privas en 1966 (je n'étais pas né), une autre du côté de Largentière en 1989 (j'avais trois ans)... puis rien pendant près de deux décennies. En revanche, comme j'ai passé la plupart de mes mois de juillet à Saint-Maurice d'Ibie, j'ai vu un nombre incalculable d'étapes du Tour à la télévision depuis l'Ardèche. C'est comme ça : pour moi, le vélo aura toujours une petite odeur de lavande et un goût de caillettes.

Avec le temps, ma cyclomanie ne s'est pas franchement calmée... C'est ainsi avec fébrilité que j'ai attendu que soit dévoilé, le 15 octobre dernier, le parcours du Tour de France 2020. Et avec une grande joie que j'ai découvert que le peloton prendra ses aises en Ardèche. Car le département n'accueillera non pas une mais deux étapes ! D'abord la 5e, le 1er juillet, qui arrivera à Privas après avoir traversé le Rhône au Teil et être remontée par Rochemaure, Saint-Vincent de Barrès et Chomérac. Puis, le lendemain, pour la 6e étape, les coureurs s'élanceront du Teil pour emprunter la N102 jusqu'au croisement vers Saint-Germain, Vogüé, Pradons, Ruoms...

Ce qui signifie donc que le peloton passera par Villeneuve-de-Berg, à un jet de galet de notre chère vallée de l'Ibie! La nouvelle à peine connue, j'ai alerté tous mes amis cyclophiles - on se regroupe entre toqués - pour qu'ils prennent leurs dispositions : il faudra être en Ardèche le 2 juillet prochain. Puis j'ai fait mes repérages : où positionner les chaises pliantes, la glacière et le parasol pour bénéficier du meilleur spectacle? Le point de vue idéal a fini par s'imposer comme une évidence : ce sera au rond-point des Pommiers!

Le lieu promet de réunir tous les ingrédients pour passer un bon moment. Il est facile à atteindre en se garant sur le parking d'Intermarché; il devrait, comme chaque giratoire, faire ralentir le peloton; il y a des statues de biquettes à la gloire du Picodon que l'on peut parer de jaune (une couleur qui sied à la fois aux ronds-points et au Tour de France); enfin, il y a le camping tout proche avec sa population belgo-néerlandaise chez qui, logiquement, on devrait retrouver bon nombre d'amoureux de la petite reine. Et si, pour l'amitié entre les peuples, il faut hurler autant d'encouragements à Greg van Avermaet et Bauke Mollema qu'à Thibaut Pinot, ça devrait pouvoir se faire...

J'espère revivre le grand frisson du 15 juillet 2006, quand le Tour était non seulement revenu en Ardèche après des années de disette, mais avait en plus traversé Saint-Maurice d'Ibie. La sortie de notre cher village vers Villeneuve avait même eu l'honneur d'être classée comme côte de 4e catégorie (1,1 km à 4,6%), ce qui m'avait quelque peu rassuré : j'avais toujours trouvé affreusement dure cette montée vers la menuiserie de Jean Larue. Bon, j'ai aussi le souvenir que ce jour là, les cinq échappés du jour avaient avalé la pente comme du petit lait. Il y avait le Français Chavanel en bleu-blanc-rouge, l'Italien Quinziato en jaune fluo, l'Ukrainien Grivko en bleu ciel (il était passé en tête à la menuiserie), le solide rouleur allemand Voigt en noir et blanc (qui s'était imposé à Montélimar) et le grimpeur espagnol Pereiro (qui a remporté ce Tour 2006 après la disqualification de Landis, convaincu de dopage et qui s'est reconverti... dans le cannabis thérapeutique).

Je me souviens qu'il faisait très chaud, que le peloton était passé une demi-heure après les échappés, la caravane une heure avant avec son cortège de cadeaux kitsch. Si les mains vertes PMU, si pratiques pour ventiler le barbecue, ont fini par rendre l'âme, on a encore quelques casquettes blanches à pois rouge d'époque. Mais elles sont tellement délavées qu'elles mériteraient, elles aussi, d'être remplacées... Rendez-vous le 2 juillet pour refaire la garde-robe et saluer les forçats de la route!

Louis Moulin Résident secondaire... et journaliste



Pour le deuxième semestre de 2019, le Comité des Fêtes a proposé les animations habituelles de l'été:

- La Fête du Pain aux Salelles, le dimanche 7 juillet, a connu le succès habituel. Cuisson du pain dans le four communal et vente sur place, ateliers enfants, exposition des œuvres des élèves de Mélanie Comte et petit marché de producteurs étaient au programme. Des randonnées balisées ont permis aux plus courageux de se promener dans les environs avant de profiter d'un repas complet avec grillades.
- Les deux séances de cinéma sous les étoiles, le 9 juillet et le 6 août, ont rassemblé au total plus de 200 personnes autour des beaux films « Mia et le Lion Blanc », et « L'Incroyable Histoire du Facteur Cheval ».
- Le vide-grenier, le 21 juillet, a attiré de nombreux chineurs.
- La fête du village le 15 août a remporté le même succès que les années précédentes, notamment grâce au magnifique défilé de chars sur le thème du cinéma. 6 chars extraordinaires ont été fabriqués par quelques bénévoles courageux pour le plus grand bonheur des enfants qui paradaient et des nombreux curieux venus les admirer. Le soir, la paëlla d'Angel a été appréciée par plus de 300 convives.

En revanche, cet automne, le Comité a dû renoncer à la traditionnelle rôtie de châtaignes, en raison d'un arrêté préfectoral interdisant tous feux et en l'absence de salle des fêtes (en travaux).

Prenez note dès à présent des prochaines animations :

- la fête de Noël est programmée le **dimanche 22 décembre à 15h AU CAMPING DU SOUS-BOIS** qui nous met généreusement à disposition sa grande salle. Un spectacle de clown musicien interactif vous sera proposé, suivi de la distribution des cadeaux par le Père Noël aux enfants du village et d'un goûter convivial.
- l'assemblée générale aura lieu le **dimanche 12 janvier à 11h A LA SALLE DE LA MAIRIE** et elle sera suivie du partage du verre de l'amitié. Nous vous espérons nombreux !

Si vous souhaitez que les animations du village soient plus riches ou diversifiées, si vous avez des idées : n'hésitez pas à rejoindre notre équipe ou nous faire part de vos suggestions par mail (<u>cdfibie2016@gmail.com</u>) ou courrier déposé à la Mairie. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

J'atelier créatif

L'Atelier fait une petite pose en ce dernier trimestre 2019.



A.C.C.A.

La saison 2019/2020 va se poursuivre jusqu'à la fin février 2020 pour le gros gibier et la grive. A partir de la mi-janvier le nombre des battues aux sangliers ne se fera que les jeudis et samedis. La saison est moyenne. Aucune plainte pour dégâts aux récoltes n'a été signalée contrairement aux années précédentes. Comme chaque année une journée sera consacrée au printemps à la remise en état des drailles et chemins. Maintenons les bonnes relations entre chasseurs et autres usagers de la nature. Chacun en sortira gagnant.



Accueil Jbie

association des hébergeurs de la vallée de l'Ibie

Les hébergeurs d'Accueil Ibie profitent du calme de l'arrière-saison pour préparer la 5ème édition des Deuches en Ardèche.

Cette année elle se déroulera les 13 et 14 juin 2020 et fera découvrir :

Le samedi des villages de caractère et le patrimoine bâti autour de la vallée.

Le dimanche sera consacré à la découverte du Mont Gerbier de Jonc.

Cette année encore l'association Accueil Ibie, aidée des jeunes de la Maison Familiale et Rurale de Villeneuve de Berg, a organisé le nettoyage de la vallée le mardi 8 octobre 2019.

Les hébergeurs de la vallée vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour nous contacter: www.giteibie.com ou par Tel: 04 75 37 46 72